

Conditions générales

1. Conditions de transport

1.1 Législation

Tous nos transports sont assujettis au traité concernant les accords en matière de transports internationaux de marchandises par la route (CMR). Sur demande, une copie du texte vous sera envoyée à titre gratuit.

1.2 Capacité

La capacité de nos camions réfrigérés est de 33 palettes euro ou de 26 palettes industrielles. Le poids brut maximum est de 21,5 tonnes. Les camions bâchés et les conteneurs peuvent comporter 24 tonnes. Respecter la limite du poids brut maximum reste la responsabilité du client.

1.3 Assurance

Les conditions CMR stipulent que les marchandises sont assurées pour un montant maximum de 12,5 EURO/kg. En cas de valeur supérieure de la marchandise, Metro doit être informé afin de pouvoir prendre une assurance supplémentaire.

2. Conditions de tarifs

2.1 Générales

Les tarifs sont notés en EURO, exclusif TVA.

2.2 Surtaxe gasoil

Les tarifs sont gasoil exclu. Les chiffres officiels imprimés au site www.petrolfed.be forment la base de la formule gasoil. Le prix officielle est mesuré chaque lundi durant un mois afin d'obtenir une moyenne. La surtaxe est calculée avec une base de prix de gasoil de 1 €/L.

2.3 Frais supplémentaires

2.3.1 Des frais de douane, des frais supplémentaires d'assurances et des frais imprévus sont à la dépense du client.

2.3.2 Le tarif pour groupage comprend une heure pour chargement et une heure pour livraison. Le tarif pour des lots complets comprend deux heures de chargement et deux heures de livraison. Des heures d'attente supplémentaires seront facturées à 37 EURO / heure.

- 2.3.3. Les places de chargement et déchargement supplémentaires seront facturées à 75,5 EURO / place.
- 2.3.4. Supplément de 32.5 EURO / jour pour produits surgelés chargés dans une remorque non-roulante pendant le week-end.
- 2.3.5. Des voyages à vide et des refus seront facturés à 100 % du prix pour le groupage, avec un maximum de 75 % pour des lots complets. Des voyages à vide sont des modifications tardives ou une annulation d'un ordre planifié, qui ne nous laissent pas de possibilités de trouver un chargement remplaçant ou de trouver une optimisation.

2.4 Indice de prix

Les tarifs sont indexés chaque année.

Le calcul est basé sur des chiffres officielles de l'Institut Belge du transport Routier afin de déterminer le partie gasoil et salaire au prix total.

L'indice de santé est publié sur le site officiel de statbel.fgov.

3. Pénalités

Des pénalités pour pertes de bénéfice ne seront pas acceptées.

4. Paiements

Nos factures sont payables au comptant à Izegem ou à défaut de paiement comptant, 30 jours après la date de la facture.

A défaut de paiement de la facture, le montant restant dû portera de plain droit et sans mise en demeure un intérêt de 18% l'an, et ceci à partir de la date de la facture jusqu'au jour du règlement.

Lorsque, endéans un délai de 8 jours suivant l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée, le débiteur reste en défaut, le montant de la créance sera en outre augmenté de 20%, avec un minimum de 125 € et un maximum de 4000 € pour les frais administratifs supplémentaires, la surveillance de débiteurs et la perturbation commerciale.

Le défaut de paiement d'une seule facture entrainera la déchéance du terme de paiement de toutes les autres factures.

Tout litige, de quelque nature que ce soit, sera réglé par le droit belge et sera soumis à la compétence exclusive des Tribunaux de Kortrijk.

Outre les conditions ci-mentionnées, toutes nos opérations, les transports nationaux tant qu'internationaux, se font selon les conditions CMR en vigueur.

5. Validité

L'offre est valide jusqu'à XX/XX/XXXX.

6. Echange de palettes

L'échange de palettes euro est à confirmer en écrite par le client. Le chargeur est responsable de l'administration de l'échange à la place de chargement et périodiquement fait parvenir le détail à Metro.

En cas de palettes euro non rendues à la place du déchargement, le client intervient afin de pouvoir récupérer les palettes. Après la deuxième tentative, les palettes non rendues seront diminuées du solde de la place de chargement.



METRO NV
PRINS ALBERTLAAN 12
B 8870 IZEGEM

Tel 051/33 27 00
Fax 051/33 27 22
metro.transport@vandemoortele.com
